

## L'aide à l'insonorisation des habitations ne baissera pas en 2014

Quentin Laurent avec L.A. | Publié le 19 déc. 2013, 07h00

Bonne nouvelle pour les victimes du bruit des avions : le gouvernement vient de décider de reconduire pour un an le remboursement à 100% des travaux d'insonorisation pour les riverains d'aéroport.

Les travaux d'insonorisation des logements de communes situées dans les différents plans de gêne sonore (PGS) sont actuellement entièrement pris en charge. Le taux d'aide de 100% n'était cependant garanti par décret que jusqu'au 31 décembre. Le ministère des Transports a annoncé hier au « Parisien » que ce dispositif était reconduit pour un an, avant une refonte possible du dispositif.

« Il était essentiel de prolonger cette mesure pour qu'il n'y ait pas de riverains contraints d'abandonner leurs travaux parce qu'ils n'auraient pas été entièrement remboursés. Le gouvernement a donc décidé de poursuivre le dispositif », explique Frédéric Cuvillier, ministre des Transports.

### 60% des résidents n'ont pas encore fait de travaux

Cette aide est financée par la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA), prélevée sur chaque billet d'avion au départ ou à l'arrivée d'un aéroport français.

L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (Acnusa) évoque « une très bonne nouvelle », en espérant que ce fonds puisse être pérennisé. Une nouvelle également saluée par Jean-Pierre Blazy, le député-maire (PS) de Gonesse. « Il était essentiel que le gouvernement décide de la prolongation de l'aide, car un retour à l'ancien système avec un remboursement partiel des frais engagés aurait été très mal ressenti, réagit-il. La prolongation bénéficiera aux riverains qui n'ont pas encore fait leur demande, souvent découragés par les temps d'attente importants de traitement des dossiers... » Environ 60% des logements situés dans le PGS de Roissy ne sont à ce jour pas insonorisés, d'après l'Acnusa.

Jean-Pierre Blazy affirme avoir interpellé le ministre des Transports sur « la nécessité d'une évaluation complète du dispositif d'aide aux riverains ». Le but étant d'en établir son efficacité technique. Sur l'aspect financier du dossier, le député-maire réclame « un bilan du dispositif d'aide depuis cinq ans » et s'interroge : « La gestion du dispositif doit-elle être confiée aux gestionnaires d'aéroports ou aux sociétés aéroportuaires, qui sont juge et partie? »